



BUDAPEST 2005  
7ÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES  
EUROPÉENS RESPONSABLES DE LA JEUNESSE



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

## 7<sup>e</sup> Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse

Budapest, Hongrie  
23-24 septembre 2005

«Dignité humaine et cohésion sociale :  
les réponses des politiques de jeunesse à  
la violence »

**Résolution sur les priorités du secteur jeunesse du  
Conseil de l'Europe pour 2006-2008**

Rappelant la Résolution (2003) 7 du Comité des Ministres sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et les conclusions de la 6<sup>ème</sup> Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse, tenue à Thessaloniki du 7 au 9 novembre 2002 ;

Tenant compte des développements intervenus dans la société depuis la Conférence de Thessaloniki et des nouveaux défis que l'Europe et les jeunes notamment sont appelés à relever ;

Prenant en considération les réalisations du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe entre 2003 et 2005 en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme, la participation des jeunes et la citoyenneté démocratique, la paix et le dialogue interculturel, et le développement des politiques de jeunesse ;

Ayant à l'esprit le Plan d'Action adopté par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, tenu à Varsovie (Pologne) les 16 et 17 mai 2005, ainsi que les résultats du Sommet Jeunesse organisé en parallèle ;

Ayant à l'esprit l'importance accordée par le Conseil de l'Europe au partenariat entre les gouvernements et les organisations et réseaux de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique de jeunesse ;

Ayant à l'esprit les objectifs du secteur jeunesse, à savoir :

- Aider les jeunes à trouver des réponses aux défis auxquels ils doivent faire face et à leurs propres aspirations ;
- Encourager les jeunes à être actifs dans le processus de réalisation d'une union plus étroite de l'Europe, sur la base des principes et des valeurs de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
- Donner la capacité aux jeunes, à travers l'éducation non formelle et les méthodes de participation, de jouer un rôle actif dans le renforcement de la société civile en Europe ;
- Promouvoir et soutenir le développement de politiques de jeunesse en Europe ;

Nous, Ministres européens responsables de la Jeunesse, réunis à Budapest les 23 et 24 septembre 2005, déclarons que devraient être considérés comme domaines prioritaires d'action du secteur jeunesse pour les trois années à venir :

## **1. L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET LE DIALOGUE INTERCULTUREL, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR :**

- L'ACTION DE LA JEUNESSE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE MONDIALE ET DE LA TRANSFORMATION PACIFIQUE DES CONFLITS ;
- L'ACTION DE LA JEUNESSE EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU DIALOGUE INTERCULTUREL, DE LA COOPERATION INTERRELIGIEUSE ET DU RESPECT DE LA DIFFERENCE CULTURELLE ;
- LE DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FORMATEURS ET DE MULTIPLICATEURS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME AVEC LES JEUNES ;
- LE SOUTIEN ET LA PROMOTION D'UNE BONNE PRATIQUE DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET DU DIALOGUE INTERCULTUREL AU NIVEAU LOCAL ;

- LE SOUTIEN A LA RECONNAISSANCE DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.

## **2. LA PARTICIPATION DES JEUNES ET LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR :**

- LA PROMOTION ET LE SOUTIEN DU RÔLE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE ;
- L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION DES JEUNES ET PAR LES JEUNES ;
- L'ACCES DES JEUNES A LA PRISE DE DECISION.

## **3. LA COHESION SOCIALE ET L'INCLUSION DES JEUNES, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR :**

- L'ACCES DES JEUNES A LA VIE PROFESSIONNELLE ET AUX DROITS SOCIAUX ;
- LE TRAVAIL DE JEUNESSE ET LES REPONSES POLITIQUES A LA VIOLENCE.

## **4. LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE JEUNESSE, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR :**

- LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE NORMES POUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE, EN LIEN AVEC LES POLITIQUES DE L'ENFANCE AU CONSEIL DE L'EUROPE ET DANS SES ETATS MEMBRES ;
- LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE JEUNESSE ET DES COMPETENCES ACQUISES A TRAVERS L'EDUCATION NON FORMELLE, DANS LES ETATS MEMBRES ;
- LE DEVELOPPEMENT ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LA SITUATION DES JEUNES ;
- LE SOUTIEN A LA QUALITE ET A LA DURABILITE DE LA FORMATION EUROPEENNE DANS LE TRAVAIL DE JEUNESSE, ET DE LA POLITIQUE DE JEUNESSE.

Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière à la mise en œuvre de la Campagne européenne de jeunesse en 2006-2007 sur la diversité, les droits de l'homme et la participation, conçue dans l'esprit de la campagne de 1995 « Tous différents - tous égaux », telle que décidée dans le cadre du Plan d'Action adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement durant leur troisième Sommet tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005. Nous ferons tout notre possible pour soutenir la mise en œuvre de la Campagne aux niveaux européen, national et local.

L'ensemble des programmes du secteur jeunesse devrait être mis en œuvre en ayant à l'esprit l'importance de la prise en considération accrue de la dimension jeunesse dans les autres secteurs d'activités du Conseil de l'Europe. Ceci implique notamment :

- une participation de représentants des organes statutaires du secteur jeunesse à un certain nombre de comités directeurs et autres structures de travail du Conseil de l'Europe ;
- la consultation du Conseil Consultatif, par le Comité des Ministres ou par les comités intergouvernementaux subordonnés, sur des projets de textes normatifs ayant un impact spécifique sur les jeunes ;

- la coopération active du secteur jeunesse avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et sa participation aux programmes multidisciplinaires de l'Organisation.

Dans la mise en œuvre de ses priorités, le secteur jeunesse avec l'implication de ses instances statutaires compétentes, devrait également renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, par exemple) et notamment avec l'Union européenne, par le biais de protocoles d'accord. Cette coopération devrait privilégier la formation d'animateurs et de travailleurs de jeunesse, la recherche dans le domaine de la jeunesse ainsi que l'information et la documentation et la coopération euro méditerranéenne de la jeunesse.